

GYM LYON METROPOLE

Association Loi 1901
Siège : 33 rue Bossuet 69006 Lyon
Agrément Jeunesse et Sport n°3949

Autorisation parentale de rentrer seul pour les personnes mineurs

Je, soussigné (e), _____, autorise mon enfant à quitter l'enceinte du gymnase
seul à la fin de son cours de gym :

Nom de l'enfant : _____

Prénom de l'enfant : _____ âge : _____

Intitulé du cours : _____

Lieu du cours (cocher) : Site Chassieu Site Lyon

Jours : _____ Heure de début : _____ Heure de fin : _____

Extrait du règlement intérieur :

FREQUENTATION DES COURS

L'accès aux cours n'est possible que pour les adhérents à jour de cotisation.

Il est demandé à chacun de respecter les horaires de début et fin de cours.

À la fin de son cours chaque adhérent doit quitter le lieu d'entraînement.

L'accompagnement des mineurs doit se faire jusqu'au lieu d'entraînement afin de s'assurer que la séance ait bien lieu.

Pour les mineurs, la responsabilité du club n'est plus engagée à l'issue du cours. Il appartient au représentant légal de prendre toutes dispositions nécessaires pour le retour de l'enfant.

Date, lieu :

Signature